

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

LE JEUDI 23 JANVIER 2025

à 20 h 30 à la Mairie

ORDRE du JOUR

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Syndicat Grand Lieu Estuaire : convention pour la réalisation de prestations
2. Cession d'une parcelle : rue du Gué Baron
3. Acquisition d'une parcelle : le clos du Pavillon

URBANISME

4. ZAC de la Caillonnière – Tranche n°6 : approbation du cahier des charges de cession

FINANCES

5. Budget OIC : Remboursement d'une franchise suite à un sinistre

RESSOURCES HUMAINES

6. Création d'un poste d'agent technique polyvalent temporaire pour renfort

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Maire